

Image not found or type unknown



Convocation tribunal de police "agression 3jtt"

Par **karine**, le **28/08/2009** à **21:42**

Bonjour,rnrnJe suis convoquée au tribunal de police pour une agression sur une personne avec 3 JTT. rnJ'ai décidé de reconnaître mes torts et d'assumer ma condamnation.
rnToutefois, quelle sera le montant de mon amende ? rnDois-je obligatoirement prendre tous les documents comme spécifié dans la convocation.rnQue me conseillez-vous ? rnD'avance je vous remercie pour vos réponses.rnCordialement.

Par **Loto**, le **29/08/2009** à **19:42**

BonjourrnLe montant de l'amende sera au maximum de 1500 euros voire 3000 euros(si vous êtes en cas de récidive).rnPrenez tous les documents demandés sur la convocation.